JOURNAL OFFICIEL



DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

MÉMORIAL A

N° 109 du 6 mars 2020

Règlement ministériel du 28 février 2020 fixant le contenu des modules de conseil dans le domaine de l'agriculture, le taux d'aide et le montant maximal de l'aide ainsi que les qualifications minimales des prestataires.

Le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural,

Vu l'article 10 du règlement grand-ducal du 17 mai 2017 portant exécution des dispositions des chapitres 17 et 18 de la loi du 27 juin 2016 concernant le soutien au développement durable des zones rurales ;

Arrête:

Art. 1er.

Les modules de conseil aux exploitants agricoles, les qualifications minimales que doivent remplir les prestataires de services de conseil, les taux d'aide et les montants d'aide maximum sont déterminés selon l'annexe.

Art. 2.

Le présent règlement est applicable à partir du 1^{er} janvier 2020.

Art. 3

Le règlement ministériel du 9 novembre 2017 portant application des dispositions de l'article 10 du règlement grand-ducal du 17 mai 2017 portant exécution des dispositions des chapitres 17 et 18 de la loi du 27 juin 2016 concernant le soutien au développement durable des zones rurales est abrogé.

Art. 4.

Le présent règlement sera publié au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg.

Luxembourg, le 28 février 2020.

Le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, Romain Schneider

Annexe:

Module n° E1	Conduite des programmes de sélection agréés
Description	Conditions d'éligibilité : • Programme de sélection agréé • Certification ICAR (bovins laitiers, bovins allaitants)
	A. Établissement et tenue des livres généalogiques
	 Frais généraux pour la gestion du livre généalogique Inscription des animaux dans le livre généalogique Prise et stockage d'échantillons d'ADN Contrôle de filiation Émission des certificats zootechniques
	B. Contrôle de performance et évaluation génétique
	Condition d'éligibilité : limité aux exploitations participant à l'inscription de leurs animaux aux livres généalogiques (point A)
	 Frais généraux pour la conduite des contrôles de performance Montant maximal de l'aide : 900 € par cheptel Encodage et gestion des données de reproduction Bovins laitiers : contrôle laitier et analyse du lait pointage et qualification des animaux détermination d'autres caractéristiques suivant le programme de sélection agréé Bovins allaitants : pesée des animaux pointage et qualification des animaux détermination d'autres caractéristiques suivant le programme de sélection agréé Porcins : collecte et évaluation des données relevées dans le cadre du programme de sélection pour porcs de race pure ou hybrides Analyse ADN - défauts génétiques et autres particularités génétiques (p.ex. gène " polled ") Analyse génomique (sélection des animaux à tester sur base d'un protocole approuvé par ASTA) Contrôle en station des taureaux Évaluation génétique
	Remarque: Ne peuvent être pris en compte que les frais occasionnés par la société conventionnée. Les frais occasionnés par le propriétaire du cheptel ne sont pas pris en compte.
Objectifs du module	
Amélioration génétique des chep	tels
Contenu des travaux	
Contenus techniques, méthodes	Exécution des travaux suivant les programmes de sélection agréés par le Ministre
-	·

Outils	/
Taux de soutien et montant maximal (EUR) de l'aide	
	Maximum 70 % des dépenses éligibles
Résultats / documentation pour le client / contrôle de qualité	
Documents à remettre	 Fiches reprenant les résultats du contrôle de performance Bilans génétiques Certificats zootechniques
Qualification minimale du conseiller : Temps de travail retenu :	

Module n° E2	Programme de contrôle " allégé " pour troupeaux allaitants en vue d'une valorisation des animaux dans le cadre d'un label de qualité	
Description	 Participation aux frais généraux Montant maximal de l'aide : 700 € par troupeau Pointage des vaches allaitantes Pesée et pointage des animaux au sevrage / à la vente Certification des animaux en vue d'une utilisation dans les filières de qualité (y compris la certification du type racial) 	
Objectifs du module		
 Amélioration de la qualité génétique des troupeaux allaitants en vue de la production d'animaux destinés à une production de viande de qualité sous un label agréé par le Ministre Objectifs : mise à disposition d'animaux d'une qualité contrôlée et garantie aux engraisseurs participant à un label agréé par le Ministre 		
Contenu des travaux		
Contenus techniques, méthodes	Exécution des travaux suivant le cahier des charges " Broutards luxembourgeois de qualité " approuvé par le Ministre	
Outils		
Taux de soutien et montant maxim	nal (EUR) de l'aide	
	Maximum 70 % des dépenses éligibles	
Résultats / documentation pour le	Résultats / documentation pour le client / contrôle de qualité	
Documents à remettre	Fiches reprenant les résultats des pesées / pointages des animaux individuel Possibilité d'activation du module n° 13	
Qualification minimale du conseill Temps de travail retenu :	er:	

Module n° E3	Programme de gestion de fertilité des troupeaux
Description	Conditions d'éligibilité: - participation à un programme de sélection agréé (module n° E1) - gestion des données de fertilité dans une base de données centralisée gérée par un organisme de sélection agréé - possibilité de participation au programme de gestion de fertilité des troupeaux (module n° E3) par des vétérinaires indépendants
	 Contrôle de fertilité (pour reproducteurs mâles et femelles), contrôle de l'état de gestation
Objectifs du module	
	otel entier par un screening régulier des femelles sur base d'une ation avec l'alimentation et autres paramètres de gestion des
Contenu des travaux	
Contenus techniques, méthodes	Fiches pour la collecte des données de fertilité, établies sur base des données issues du contrôle de performance (pour les porcs le logiciel spécifique de gestion des troupeaux « Sauenplaner »)
Outils	Exécution des travaux suivant un cahier des charges définissant les conditions de participation au programme de contrôle de fertilité, les paramètres relevés, à faire approuver par le ministère de l'agriculture
Taux de soutien et montant maxir	mal (EUR) de l'aide
	Maximum 70 % des dépenses éligibles
Résultats / documentation pour le	e client / contrôle de qualité
Documents à remettre	 Fiches reprenant pour chaque animal individuel les résultats du contrôle de fertilité, une évaluation globale des paramètres de fertilité du cheptel (possibilité d'activation du module n° 12) Encodage systématique des données de fertilité dans la base de données centralisée Mise à disposition des résultats de contrôle de fertilité aux services de conseil Mise à disposition des paramètres de fertilité calculés sur base des données issues du contrôle de performance (module n° E1 - p.ex. intervalle de vêlage, taux de fécondation, etc.)
Qualification minimale du conseil Temps de travail retenu :	ller : médecin-vétérinaire agréé au Grand-Duché de Luxembourg

Module n° 1	Plan de fumure
Description	Répartition prévisionnelle des engrais organiques et minéraux en vue d'assurer une gestion durable de l'exploitation agricole
Objectifs des conseils	
 Préservation de la fertilité du so Dans les zones de protection de eaux) sont à respecter 	oles à la réglementation en vigueur
Contenus techniques, méthodes	 Enregistrement / actualisation des caractéristiques de l'exploitation (productions, cheptel, parcellaire,), des pratiques culturales (assolement, rendements,) et des sols (analyses chimiques) Réalisation d'un plan prévisionnel de fertilisation par parcelle culturale en optimisant les épandages d'engrais organiques et minéraux afin de prévenir les pollutions diffuses et ponctuelles er

Outils

- · Carnet parcellaire
- Analyses de sol (analyse standard ; Corg et Nmin en option) réalisées selon une méthode reconnue par l'Administration des services techniques de l'agriculture (ASTA)

Entretien sur l'exploitation pour expliquer la méthodologie utilisée et les conseils de fumure ; rappeler la législation en vigueur et les

- Logiciel/application spécifique
- Normes de fumure et de fertilisation selon la législation en vigueur

risques potentiels en cas de mauvaises pratiques

Entretien sur l'exploitation

Taux de soutien et montant maximal (EUR) de l'aide

1.1.	80 %
	840 € par exploitation et par an
1.2.	100 %
	1.050 € par exploitation et par an pour les exploitations qui
	participent au module n° 2 – zones de protection des eaux
125 € p	ar exploitant et par an en supplément pour les membres

d'une installation de production de biogaz collective

Résultats / documentation pour le client / contrôle de qualité

Documents à remettre

 Compte rendu synthétique reprenant les éléments clés du diagnostic et des recommandations formulées dans le cadre du conseil

- Plan d'épandage des effluents d'élevage et des conseils de fumure pour chaque parcelle
- Cahier parcellaire d'enregistrement de la fertilisation (option)
- Documentation des flux de matières organiques, ainsi que des déchets résiduels (pour une installation de biogaz collective)

Qualification minimale du conseiller : A2 ou BTS, agronomie

Temps de travail retenu : 1,75 jour-homme

Module n° 2	Zones de protection des eaux potables
·	Mise en œuvre de mesures de vulgarisation agricole dans les zones de protection des eaux conformément à l'article 44 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau

Objectifs des conseils

- Mise en œuvre d'une stratégie de vulgarisation agricole sur base du programme de mesures des eaux conformément à l'article 44 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau en vue d'améliorer voire préserver la qualité des eaux dans les zones de protection des eaux. Les modalités du programme de mesures sont définies dans les lignes directrices disponibles sous www.waasser.lu. Le programme est applicable dès l'approbation du projet de règlement grand-ducal portant création des zones de protection d'eau potable et son introduction en procédure de consultation publique par le Gouvernement en conseil. En cas d'existence d'une coopération agricole, seules sont éligibles les exploitations signataires d'une telle coopération.
- Assistance aux exploitations agricoles en vue d'allier les pratiques agricoles aux contraintes liées à la protection des eaux
- · Information et sensibilisation des agriculteurs pour promouvoir des méthodes de production permettant de réduire, voire d'éviter la dégradation de la qualité de l'eau potable par les engrais resp. les produits phytopharmaceutiques.

Contenu des conseils	
Contenus techniques, méthodes	 Recueil des données de base de l'exploitation agricole, ainsi que des données pertinentes concernant les parcelles agricoles situées en zone de protection des eaux Évaluation commune des pratiques culturales face à la réglementation en vigueur et face aux objectifs spécifiques des zones de protection concernées Garantir l'interface agriculteur/coopération agricole en ce qui concerne l'information et la discussion sur les aspects techniques, environnementaux et légaux des zones de protection concernées (sources de pollution, objectifs de qualité, restrictions légales, meilleures pratiques agricoles, suivi et documentation de paramètres pertinents en relation avec la qualité de l'eau), avantages d'une adhésion à une coopération agricole prévue dans le cadre du programme de mesure Élaboration de propositions de mesures individuelles sur base du dossier technique, respectivement du programme de mesures Conseils agronomiques personnalisés
Outils de base	 Programme de mesures, dossier technique des zones concernées Études agronomiques, pédologiques, hydrologiques, entre autres, en rapport avec la zone de protection des eaux Prise en compte d'un plan prévisionnel de fertilisation par parcelle culturale (plan de fumure) Entretiens individuels sur l'exploitation Concertation avec les acteurs concernés, notamment le respect des spécifications et prescriptions internes des coopérations qui ont été élaborées en commun accord Conseil personnalisé sur base de plusieurs visites des lieux (sur l'exploitation et sur le terrain) Logiciels spécifiques

•	Analyse Nmin sur des parcelles représentatives pendant et/ou
	après la période de végétation

- Rapport annuel programme de mesure
- Rapport quinquennal d'évaluation programme de mesure

Taux de soutien et montant maximal (EUR) de l'aide

100 %

1.100 € par exploitation concernée et par an

Résultats / documentation pour le client / contrôle de qualité

Documents à remettre

Compte rendu synthétique reprenant les éléments suivants :

- proposition de mesures et conseils concrets, suivi des problèmes rencontrés, documentation des visites sur le terrain, ...
- bilan des mesures de protection réalisées après saison, documentation des récoltes réalisées, documentation des visites de terrain, respect et documentation du délai de remise du bilan final de la saison auprès de la structure de l'animateur

Qualification minimale du conseiller : A1, agronomie, environnement

Temps de travail retenu : 1,50 jour-homme par exploitation

Module n° 3	Zones sensibles
Description	Mise en œuvre de mesures de vulgarisation dans des zones sensibles (Natura 2000, réserves naturelles, biotopes)
Objectifs des conseils	
biodiversitéAssistance aux exploitations agric environnementales	stratégie de vulgarisation agricole individuelle en vue de favoriser la coles en vue d'allier leurs pratiques agricoles aux contraintes agriculteur individuel pour promouvoir des méthodes de travail protection des zones sensibles
Contenu des conseils	
Contenus techniques, méthodes	 Recueil des données de base de l'exploitation agricole ainsi que des données pertinentes concernant la ou les zone(s) sensible(s) Conseils et sensibilisation sur les aspects techniques, environnementaux et légaux de la zone sensible concernée (objectifs, restrictions légales, régimes d'aides, meilleures pratiques agricoles,) Élaboration de propositions de mesures individuelles sur base des documents officiels concernant les zones sensibles visées (dossiers de classement, plans de gestion,) Aides à la mise en pratique des mesures
Outils de base	 Dossiers de classement, plans de gestion établis par le MENV, 'Leitfaden' biotopes Entretiens individuels et concertation entre acteurs concernés Visite(s) des lieux Logiciels spécifiques (p.ex. système d'information géographique)
Taux de soutien et montant maxim	nal (EUR) de l'aide
	100 % 1.100 € par exploitation En cas de publication de nouveaux plans de gestion ou de désignation d'une nouvelle réserve naturelle, un supplément de 340 € par exploitation est accordé.
Résultats / documentation pour le	client / contrôle de qualité
Documents à remettre	Compte rendu synthétique reprenant les éléments clés du diagnostic et des recommandations formulées dans le cadre du conseil Rapport d'analyse avec par exemple proposition de mesures et conseils concrets, cartes SIG

Qualification minimale du conseiller : A1, agronomie, environnement, biologie

Temps de travail retenu : 1,50 jour-homme par exploitation

nformation, sensibilisation et encadrement des agriculteurs dans le domaine du verdissement de la PAC riculteurs sur le verdissement de la Politique Agricole Commune euvre de mesures de verdissement
Analyse des données de base de l'exploitation agricole en vue d'évaluer sa situation vis-à-vis des contraintes du verdissement Informations sur les différentes options de l'exploitation pour satisfaire aux exigences du verdissement (diversité de l'assolement, surfaces d'intérêt écologique, maintien du pâturage permanent) Information et discussion sur les aspects techniques, environnementaux et légaux pertinents en relation avec le verdissement Proposition de mesures de mise en conformité
Calculs à l'aide d'un logiciel spécifique
I (EUR) de l'aide
30 % 68 € par exploitation visée par le greening et par an
lient / contrôle de qualité
Compte rendu synthétique reprenant les éléments clés du diagnostic et des recommandations formulées dans le cadre du conseil Rapport d'analyse avec par exemple - calculs des paramètres pertinents - propositions de mesures et conseils concrets,
3

Module n° 5	Conseil agricole
Description	Conseil agricole intégré prévu par la loi concernant le soutien au développement durable des zones rurales
Objectifs des conseils	
Élaboration de concepts de développement intégrés considérant toutes les opportunités et contraintes de l'exploitation agricole, en vue de réduire ou d'éviter des futurs conflits entre les enjeux économiques et environnementaux	
Contenu des conseils	
Contenus techniques, méthodes	 Recueil des données de base de l'exploitation agricole suivant le modèle élaboré par le Service d'économie rurale État des lieux de l'exploitation agricole relatif à son potentiel de développement ainsi que l'évaluation des conséquences de l'utilisation du sol et de la production animale sur l'environnement et les ressources naturelles (zones Natura 2000, biotopes, zones de protection des eaux)
Outils de base	 Visite(s) des lieux avec des entretiens individuels Calculs de paramètres à l'aide de logiciels spécifiques
Taux de soutien et montant maxim	nal (EUR) de l'aide
	80 % 1.500 € par exploitation concernée par une zone de protection des eaux et par an
Résultats / documentation pour le	client / contrôle de qualité
Documents à remettre	 Dossier comprenant un rapport des conclusions de l'évaluation des conséquences de l'utilisation du sol et de la production animale sur l'environnement et les ressources naturelles ainsi que des recommandations concernant le développement futur de l'exploitation agricole Document certifiant la participation au conseil agricole intégré
Qualification minimale du conseiller : A1, agronomie, environnement, biologie Temps de travail retenu : 2,50 jour-homme	

Module n° 6	Bilan énergétique et bilan éléments nutritifs
Description	Élaboration d'un bilan énergétique et des éléments nutritifs en vue de mesurer et d'augmenter l'efficience biologique de divers systèmes de production agricole - un outil d'aide à la décision
Objectifs des conseils	

Réalisation d'un inventaire

- de la consommation d'énergies directes et indirectes, non renouvelables liée à chaqu'une des productions agricoles,
- de l'énergie contenue dans les produits qui sortent de l'exploitation agricole ainsi que
- des éléments nutritifs consommés et produits
- Évaluation et comparaison des bilans en vue de repérer les marges de progrès en termes d'efficience énergétique pour les traduire en priorités d'actions de vulgarisation
- Information et sensibilisation des agriculteurs sur le thème de l'agriculture durable

 Recueil de données comptables de l'exploitation agricole Élaboration d'un bilan des majeurs éléments nutritifs Élaboration d'un bilan énergétique permettant d'évaluer les flux d'énergie et de déterminer l'efficience d'utilisation de l'énergie non renouvelable par système de production agricole Établissement d'un bilan carbone y inclus les principaux gaz à effet de serre CO₂, CH₄ et NO₂ Analyse et comparaison des résultats en vue d'éventuelles propositions pour améliorer la durabilité d'une production agricole Explication des résultats et élaboration de stratégies d'amélioration Information et discussion sur les aspects techniques, économiques et environnementaux d'une agriculture durable
 Visite(s) de l'entreprise agricole Calculs et analyses à l'aide de logiciels spécifiques
al (EUR) de l'aide
80 % 840 € par exploitation et par an
client / contrôle de qualité
 Compte rendu synthétique reprenant les éléments clés du diagnostic et les recommandations formulées dans le cadre du conseil Rapport d'évaluation avec le bilan des majeurs éléments nutritifs et le bilan énergétique des recommandations en termes de priorité d'actions pour améliorer la durabilité de productions agricoles

Qualification minimale du conseiller : A2, agronomie, environnement

Temps de travail retenu : 1,75 jour-homme

Module n° 7	Prairie permanente et temporaire		
Description	Élaboration d'une stratégie de gestion du système prairie en vue d'une valorisation maximale de l'herbe sur l'exploitation agricole		
Objectifs des conseils			
fonction des objectifs qualitatifs e Réduction des importations de pr Évaluation de la cohérence techn			
Contenu des conseils			
Contenus techniques, méthodes	 Définition des objectifs de production et du système fourrager Évaluation des surfaces fourragères en fonction des besoins pour l'alimentation du troupeau Analyse de la composition variétale Propositions concrètes en vue d'une meilleure valorisation de l'herbe sur l'exploitation Information et discussion sur les aspects techniques et économiques de la conduite des prairies 		
Outils de base	 Visite de l'entreprise / état des lieux de surfaces fourragères représentatives Collecte et analyse de résultats de la croissance de l'herbe mesurée sur des exploitations agricoles de référence 		
Taux de soutien et montant maxir	nal (EUR) de l'aide		
	80 % 520 € par exploitation et par an		
Résultats / documentation pour le client / contrôle de qualité			
Documents à remettre	Compte rendu synthétique reprenant les éléments clés du diagnostic et des recommandations formulées dans le cadre du conseil		
Qualification minimale du conseiller : A2, agronomie Temps de travail retenu : 1,00 jour-homme			

Module n° 8	Culture de légumineuse	
Description	Accompagnement individuel dans le cadre de cultures de légumineuses	
Objectifs des conseils		
 amélioration du bilan azoté extension de l'assolement av sanitaire de la parcelle 	mineuses qui ont des effets positifs sur l'environnement rec des effets sur l'agro-biodiversité, la fertilité du sol, ainsi que l'état	
importations de protéines végéta	entaire en protéines de l'exploitation avec une réduction des lles co-économiques par un accompagnement spécialisé et personnalisé	
importations de protéines végétaOptimisation des résultats techni	les	

Tour	4~		~4	mantant	mavimal	/ELID\	da 12	مامام
Taux (ae	soutien	eτ	montant	maximal	(EUR)	ae r	aide

Outils de base

80 % 520 € par exploitation et par an

Assistance par téléphone

(champs d'essai)

concernée

• Visite(s) de l'entreprise / état(s) des lieux de surfaces fourragères

• Collecte et analyse d'informations sur des parcelles de référence

Résultats / documentation pour le client / contrôle de qualité

 Compte rendu synthétique reprenant les éléments clés du diagnostic et des recommandations formulées dans le cadre du conseil

Qualification minimale du conseiller : A2, agronomie

Temps de travail retenu : 1,00 jour-homme

Temps de travail retenu : 1,00 jour-homme

Module n° 9	Culture arable		
Description	Accompagnement individuel de l'exploitation dans le raisonnement des interventions culturales		
Objectifs des conseils			
personnalisé de la conduite des ophytosanitaire)Préservation ou amélioration de	co-économiques par un accompagnement spécialisé et cultures (rotation, choix variétal, travail du sol, fertilisation, traitement l'efficience des intrants de production ainsi que de la protection ontre l'érosion, matière organique du sol, méthodes de la lutte		
Contenu des conseils			
Contenus techniques, méthodes	 Analyse commune des enjeux agronomiques rencontrés dans le passé Suivi régulier des cultures à des stades phénologiques décisifs Conseils techniques personnalisés issus de références locales et adaptés à la région selon les principes de la 'Protection Intégrée des Cultures' 		
Outils de base	 État des lieux des surfaces concernées ou représentatives Visites-conseils lors des principales phases de risque Informations fiables et neutres issues d'un réseau de parcelles d'observation de référence (projet sentinelle,) Avertissements par Agri-Météo 		
Taux de soutien et montant maximal (EUR) de l'aide			
	50 % 280 € par exploitation et par an (un maximum de 6 agriculteurs par groupe est éligible pour les visites des champs)		
Résultats / documentation pour le client / contrôle de qualité			
Documents à remettre	Compte rendu synthétique reprenant les éléments clés du diagnostic et des recommandations formulées dans le cadre du conseil		
Qualification minimale du conseiller : A2, agronomie			

Module n° 10	Plants de pommes de terre : systèmes d'avertissement	
Description	Systèmes d'avertissement concernant la situation des vols de pucerons et du risque d'infection de mildiou	
Objectifs des conseils		
 infections potentielles de mildiou Élaboration d'une stratégie de lut phytosanitaire de la région Rechercher une optimisation entr protection de la culture et la renta intégrée) 	utile de toute menace concernant les vols de pucerons et les te (plan de pulvérisation) adaptée à l'évolution de la situation e des applications phytosanitaires nécessaires en vue d'assurer la ibilité par la diminution des coûts de traitements (méthode de la lutte defficience de l'utilisation des intrants de production ainsi que de la	
Contenu des conseils		
Contenus techniques, méthodes	 Communication hebdomadaire (par courriel et/ou fax) des conseils de traitement spécifiques qui se basent sur une analyse des données émises par les centres de recherche de Libramont et de Gembloux et qui sont adaptés aux situations régionales au Luxembourg Avertissement par SMS en cas de risques graves (surtout en ce qui concerne les pucerons) Assistance téléphonique 	
Outils de base	 Logiciels/applications spécifiques Bulletins émis par les centres de recherche à Libramont et Gembloux en ce qui concerne les vols des pucerons et les infections potentielles de mildiou Suivi d'un réseau de parcelles d'observation de référence Entretien individuel 	
Taux de soutien et montant maximal (EUR) de l'aide		
	100 % 900 € par exploitation productrice de plants de pommes de terre et par an	
Résultats / documentation pour le client / contrôle de qualité		
Documents à remettre	 Avis de conseils hebdomadaires adaptés à la situation régionale spécifique ainsi que les bulletins émis par les centres de recherche de Libramont et de Gembloux Compte rendu synthétique reprenant les éléments clés du diagnostic et des recommandations formulées dans le cadre du conseil 	

A 109 - 17

Qualification minimale du conseiller : A2, agronomie Temps de travail retenu : 2,00 jour-homme

Module n° 11	Plants de pommes de terre : conseils techniques		
Description	Accompagnement individuel des producteurs de plants de pommes de terre de la plantation jusqu'à la récolte		
Objectifs des conseils			
 petits producteurs et respectueux Accompagnement du producteur économiques de la plantation à la Diminution des risques de culture sanitaire basée sur les principes de 	dans une démarche d'amélioration des résultats techniques et récolte tout au long de la saison par une optimisation de la protection		
Contenu des conseils			
Contenus techniques, méthodes	 Aide à la décision dans le choix des parcelles et des variétés Conseils sur les aspects techniques de la conduite de la culture, notamment en ce qui concerne la plantation (distance de plantation, calibre des pommes de terre,), la fumure, les traitements phytosanitaires selon la méthode de la lutte intégrée (date optimale d'intervention, choix des produits,), ainsi que les modalités et les dates de récolte Informations sur les actualités des marchés et nouveautés réglementaires 		
Outils de base	 Logiciels/applications spécifiques Entretien individuel sur l'exploitation Visites et états des lieux des parcelles concernées 		
Taux de soutien et montant maxin	nal (EUR) de l'aide		
	50 % 1.450 € par exploitation productrice de plants de pommes de terre et par an avec un maximum de 40 € par ha de plants de pommes de terre		
Résultats / documentation pour le	client / contrôle de qualité		
Documents à remettre	 Compte rendu synthétique reprenant les éléments clés du diagnostic et des recommandations formulées dans le cadre du conseil, notamment en matière du choix variétal Plans de fumure et de traitements phytopharmaceutiques prévisionnels pour les parcelles concernées Grille de défanage 		

Qualification minimale du conseiller : A2, agronomie Temps de travail retenu : 4,00 jour-homme

Module n° 12	Conseils en production laitière et en élevage de bovins laitiers
Description	Optimisation technico-économique du système de production laitière

Objectifs des conseil

1. Alimentation

- Analyse de la cohérence du système fourrager vis-à-vis des besoins du troupeau
- · Amélioration de la qualité des fourrages
- Optimisation des rations alimentaires et des coûts d'alimentation
- Amélioration de la durabilité de la production laitière sur base de l'alimentation :
 - Amélioration de l'autonomie fourragère et protéique
 - · Amélioration du rendement fourrager
 - Amélioration de l'efficience alimentaire des vaches laitières
 - Réduction des problèmes de santé animale et de pertes d'animaux via une alimentation adaptée aux besoins physiologiques

2. Qualité du lait et technique de traite

• Amélioration de la qualité du lait produit (cellules somatiques, germes, ...)

3. Reproduction

· Amélioration des paramètres de fertilité du troupeau

Conditions d'éligibilité : participation à un programme de sélection agréé (module n° E1)

Contenu des conseils		
Contenus techniques, méthodes	1. Alimentation Définition et évaluation des objectifs de l'exploitation Evaluation des stocks de fourrages et de leur qualité Evaluation de l'autonomie alimentaire, énergétique et protéique (Composante obligatoire) Évaluation de l'efficience alimentaire face aux objectifs nationaux fixés en matière de réduction des émissions d'ammoniac et de gaz à effet de serre (Composante obligatoire) Recommandations pour la réduction de la teneur de soja (OGM, non-OGM) et autres tourteaux importés de pays tiers dans les rations alimentaires, recours à d'autres sources protéiques issues d'Europe, de la région Calcul de rations alimentaires, contrôle de l'ingestion, bilan fourrager Choix de la complémentation optimale Observation des animaux, de leur état et de leur comportement 2. Qualité du lait et technique de traite Analyses du lait (cellules somatiques, germes, température de congélation,) et analyses spécifiques (germes, antibiogrammes) Contrôle de l'installation de traite, interprétation des résultats et suivi de l'efficacité des mesures prises 3. Reproduction Interprétation des données du contrôle laitier (module n° E1) et des données relevant du programme de gestion de fertilité des troupeaux (module n° E3) Suivi de l'efficacité des mesures prises	

	 (Composante obligatoire) Analyse des données relatives à l'âge au 1^{er} vêlage, l'âge de réforme, l'intervalle vêlage- vêlage et la mortalité des veaux
Outils de base	 1. Alimentation Analyse de fourrages (selon une méthode reconnue par l'ASTA) Calcul des rations alimentaires à l'aide de logiciels spécifiques Élaboration d'un bilan annuel pour l'autonomie fourragère, protéique et énergétique, évaluation de l'efficience alimentaire et recommandations 2. Qualité du lait et technique de traite Rapports d'analyse du lait par le laboratoire ASTA et rapports d'analyse du contrôle laitier (module n° E1) 3. Reproduction Recommandations à formuler sur base des rapports du contrôle laitier (module n° E1) et du programme de gestion de fertilité des troupeaux (module n° E3)
Taux de soutien et montant maxi	mal (EUR) de l'aide
	50 % 1. <u>Alimentation</u> : 600 € par exploitation et par an 2. <u>Qualité lait et technique de traite</u> : 260 € par exploitation et par an 3. <u>Reproduction</u> : 260 € par exploitation et par an
Résultats / documentation pour l	e client / contrôle de qualité
Documents à remettre	 Compte rendu synthétique reprenant les éléments clés du diagnostic et contenant des recommandations formulées dans le cadre du conseil, y compris la formulation de recommandations en lien avec les paramètres relatifs à l'âge au 1^{er} vêlage, l'âge de réforme, l'intervalle vêlage-vêlage et la mortalité des veaux Calcul des rations alimentaires, y compris la formulation de recommandations en matière de réduction des émissions d'ammoniac et de gaz à effet de serre, d'amélioration de l'autonomie fourragère, protéique et énergétique et du recours au soja non-OGM / à d'autres sources protéiques
Qualification minimale du consei Temps de travail retenu : 2,00 jou	

Module n° 13	Conseils en production de viande et en élevage de bovins allaitants
Description	Optimisation technico-économique du système de production de viande

Objectifs des conseils

- Amélioration des performances techniques du troupeau par optimisation des ressources fourragères disponibles
- Amélioration de la durabilité de la production de viande sur base de l'alimentation :
 - Amélioration du rendement et adaptation aux changements climatiques de la production fourragère en vue d'une autonomie maximale
 - Amélioration de l'efficience alimentaire des bovins à l'engraissement intensif
 - Amélioration de l'efficience de production : réduction de l'âge au 1^{er} vêlage, réduction des intervalles de vêlages, réduction des pertes (mortalité)
- Amélioration de la tenue du troupeau en termes d'usage des bâtiments, d'équipements et d'installations techniques, de gestion des prairies
- Amélioration génétique du troupeau par appui à la sélection des femelles, la fourniture d'un conseil d'accouplement adapté aux débouchés du marché et aux ressources fourragères disponibles
- Adaptation de la période de vêlage en fonction de la demande du marché et des ressources fourragères disponibles

Conditions d'éligibilité : participation à un programme de sélection, de contrôle (module n° E1, E2) **Remarque :**

Contenu du conseil et documents à remettre en fonction du conseil demandé par l'exploitation

	<u> </u>
Contenu des conseils	
Contenus techniques, méthodes	 Analyse des données de reproduction, y compris (composante obligatoire) l'âge au 1^{er} vêlage, l'intervalle vêlage-vêlage et la mortalité des veaux Analyse des pertes du troupeau et/ou analyse des performances de croissance et des données d'abattage Pointage et sélection des génisses et/ou des vaches Conseil dans le choix des reproducteurs Calcul des rations alimentaires, contrôle de l'ingestion, bilan fourrager pour les bovins à l'engraissement intensif, y compris (composante obligatoire) l'évaluation de l'efficience alimentaire face aux objectifs nationaux fixés en matière de réduction des émissions d'ammoniac et de gaz à effet de serre Recommandations pour la réduction de la teneur de soja (OGM, non-OGM) et autres tourteaux importés de pays tiers dans les rations alimentaires en utilisant davantage d'autres sources protéiques issues d'Europe, de la région
Outils de base	 Analyse de fourrages (selon une méthode reconnue par l'ASTA) Logiciel de calcul de rations alimentaires et bilans fourragers Logiciel spécifique de gestion des troupeaux Conseil d'accouplement Table de pointage des génisses / vaches
Taux de soutien et montant maximal (EUR) de l'aide	
	50 % 600 € par exploitation et par an
Résultats / documentation pour	le client / contrôle de qualité

Documents à remettre

- Compte rendu synthétique reprenant les éléments clés du diagnostic et contenant des recommandations formulées dans le cadre du conseil
- Calculs des rations alimentaires, y compris la formulation de recommandations en matière de réduction des émissions d'ammoniac et de gaz à effet de serre, d'amélioration de l'autonomie protéique et du recours au soja non-OGM / à d'autres sources protéiques
- · Liste de pointage et sélection des génisses et/ou vaches
- Information sur l'accouplement dirigé
- Bilan de reproduction et pertes, y compris la formulation de recommandations en lien avec les paramètres relatifs à l'âge au 1^{er} vêlage, l'intervalle vêlage-vêlage et la mortalité des veaux
- Plan d'action comportant une priorisation des points à améliorer

Qualification minimale du conseiller : A2, agronomie

Temps de travail retenu : 2,00 jour-homme

JOURNAL OFFICIEL du Grand-Duché de Luxembourg MÉMORIAL A	
Module n° 14	Conseils en élevage porcin
Description	Optimisation technico-économique des élevages porcins
Objectifs des conseils	
 Optimisation des flux de travail (be Amélioration génétique du troupe Remarque : Contenu du conseil et documents à Conditions d'éligibilité : 	s techniques (systèmes de ventilation, d'alimentation,) âtiments, installations, conduite des truies,) au par appui à la sélection des truies et verrats remettre en fonction des besoins spécifiques de l'exploitation en fonction du conseil demandé par l'exploitation
Contenu des conseils	
Contenus techniques, méthodes	 Analyses des performances de croissance et des données d'abattage Calcul des rations alimentaires des différentes catégories de porcs, y compris (composante obligatoire) l'évaluation de l'efficience alimentaire face aux objectifs nationaux fixés en matière de réduction des émissions d'ammoniac (Composante obligatoire) Recommandations pour la réduction d la teneur de soja (OGM, non-OGM) et autres tourteaux importés de pays tiers dans les rations alimentaires, recours à d'autres sources protéiques issues d'Europe, de la région Analyse des eaux et des aliments Analyse des pertes du troupeau

mises bas)	
------------	--

- · Sélection des cochettes de remonte et des truies Conseil dans le choix des reproducteurs
- Conseil technique pour la gestion des bâtiments et installations

 Analyse des données de reproduction, y compris (composante obligatoire) les paramètres de fertilité (âge 1ère mise bas, âge de réforme des truies, mortalités des porcelets, intervalles entre

Outils de base

- Logiciel spécifique de gestion des troupeaux porcins (" Sauenplaner ")
- Analyses des eaux et des aliments
- Analyses sanitaires (sang, ...)
- Logiciel de calcul de rations alimentaires
- · Données d'abattage des porcs charcutiers
- · Conseils d'accouplement

Taux de soutien et montant maximal (EUR) de l'aide

1.500 € par exploitation et par conseil

Résultats / documentation pour le client / contrôle de qualité

Documents à remettre

Compte rendu synthétique reprenant les éléments-clés du diagnostic et des recommandations et contenant des recommandations formulées dans le cadre du conseil

- Calculs des rations alimentaires, y compris la formulation de recommandations en matière de réduction des émissions d'ammoniac, d'amélioration de l'autonomie protéique et du recours au soja non-OGM / à d'autres sources protéiques
- Résultats d'analyse des eaux, des aliments et des analyses sanitaires
- · Liste de sélection des truies
- Information sur l'accouplement dirigé
- Bilan de reproduction, pertes et performances (croissance, abattage...), y compris la formulation de recommandations en lien avec les paramètres de fertilité (âge 1ère mise bas, âge de réforme truies, mortalités porcelets, intervalles entre mises bas)

Qualification minimale du conseiller : A2, agronomie

Temps de travail retenu : 4,00 jour-homme

Module n° 15	Agriculture biologique - conversion	
Description	Évaluation de la faisabilité de la conversion à l'agriculture biologique	
Objectifs des conseils		
 Appréhension des modifications humain, technique et économique 	culture biologique ainsi que les réglementations en vigueur engendrées par une conversion à l'agriculture biologique en termes e nt compte des points forts et des faiblesses de l'exploitation	
Contenu des conseils		
Contenus techniques, méthodes	 Identification des objectifs professionnels et personnels de l'agriculteur et de sa famille Étude de faisabilité de la conversion par un diagnostic et inventaire technique Simulation technico-économique de la conversion à l'agriculture biologique Information et discussion sur un calendrier des différentes étapes d'une conversion 	
Outils de base	 Visite(s) de l'entreprise avec au moins un entretien familial État des lieux des bâtiments et surfaces agricoles Calculs à l'aide de logiciels/applications spécifiques 	
Taux de soutien et montant maxi	mal (EUR) de l'aide	
	100 % 840 € par exploitation pour un premier conseil 'type pré-diagnostic' et 1.500 € par exploitation pour l'étude ciblée approfondie	
Résultats / documentation pour le client / contrôle de qualité		
Documents à remettre	Compte rendu synthétique reprenant les éléments clés du diagnostic, une simulation technico-économique validée par le Service d'économie rurale ainsi que les recommandations formulées dans le cadre du conseil	
Qualification minimale du conseiller : A2, agronomie Temps de travail retenu : 1,50, respectivement 2,50 jour-homme		

Module n° 16	Agriculture biologique - suivi conversion	
Description	Suivi de l'exploitation agricole pendant la période de conversion à l'agriculture biologique	
Objectifs des conseils		
	sir au mieux et au plus vite la conversion à l'agriculture biologique s les nouvelles pratiques et/ou techniques de l'agriculture biologique	
Contenu des conseils		
Contenus techniques, méthodes	 Accompagnement dans les démarches de conversion relatifs aux aspects stratégiques et administratifs Élaboration d'un calendrier et d'un plan d'action personnalisé en fonction des objectifs et de la situation de départ de l'exploitation Mise à disposition d'outils d'accompagnement et d'informations nécessaires sur les conditions de réussite tout au long de la période de conversion 	
Outils de base	 Visite(s) de l'exploitation Conseils par téléphone Appui technique et recommandations stratégiques 	
Taux de soutien et montant maxim	nal (EUR) de l'aide	
	100 % 1.500 € par exploitation et par an pendant la période de conversion (3 ans)	
Résultats / documentation pour le client / contrôle de qualité		
Documents à remettre	Compte rendu synthétique reprenant les éléments clés du diagnostic et les recommandations formulées dans le cadre du conseil	
Qualification minimale du conseiller : A2, agronomie Temps de travail retenu : 2,75 jour-homme		

Module n° 17	Agriculture biologique	
Description	Appui technico-économique et réglementaire aux agriculteurs engagés en agriculture biologique ou souhaitant des conseils autour des méthodes de production de l'agriculture biologique	
Objectifs des conseils		
 Accompagnement de l'agriculteur dans une démarche d'amélioration des résultats techniques et économiques Confortement de l'agriculteur dans l'interprétation de la réglementation spécifique aux productions biologiques 		
Contenu des conseils		
Contenus techniques, méthodes	 Élaboration d'un plan d'action de mesures prophylactiques Mise à disposition d'outils et d'informations nécessaires pour maîtriser les problèmes spécifiques à l'agriculture biologique 	
Outils de base	 Visite(s) de l'exploitation et/ou de parcelles concernées Conseils par téléphone Appui technique et recommandations stratégiques 	
Taux de soutien et montant maxin	nal (EUR) de l'aide	
	80 % 1.500 € par exploitation et par an pour les exploitations ayant réalisé la conversion	
	520 € par exploitation et par an pour les autres exploitations ayant un minimum de 3 hectares admissibles de terres agricoles	
Résultats / documentation pour le client / contrôle de qualité		
Documents à remettre	Compte rendu synthétique reprenant les éléments clés du diagnostic et les recommandations formulées dans le cadre du conseil	
Qualification minimale du conseiller : A2, agronomie Temps de travail retenu : 3,00, respectivement 1,00 jour-homme		

Module n° 18	Conditionnalité	
Description	Diagnostic en vue d'une mise aux normes des conditionnalités applicables à l'exploitation agricole	
Objectifs des conseils		
 Sensibilisation et information sur la réglementation en vigueur Assistance à l'exploitation pour mieux maîtriser les risques en amont des contrôles officiels 		
Contenu des conseils		
Contenus techniques, méthodes	 Identification et hiérarchisation des points de non-conformité Élaboration d'un plan d'action en vue d'une mise en conformité à court et à moyen terme 	
Outils de base	 Visite(s) de l'exploitation Diagnostic à l'aide d'un dossier conditionnalité regroupant toutes les exigences applicables. Un relevé de ces exigences sera mis à disposition par le MAVDR Appui technique et recommandations 	
Taux de soutien et montant maxim	nal (EUR) de l'aide	
	80 % 1.500 € par exploitation	
	340 € par exploitation et par an pour l'analyse 'mise à jour' annuelle ou une analyse thématique	
Résultats / documentation pour le client / contrôle de qualité		
Documents à remettre	Dossier comprenant : - un inventaire des exigences applicables à l'exploitation ainsi que des non-conformités constatées - un plan d'action avec les recommandations pour la mise aux normes	
Qualification minimale du conseiller : A2, agronomie, vétérinaire, viticulture Temps de travail retenu : 2,75 jour-homme (analyse complète) et 0,50 jour-homme (mise à jour et/ou analyse thématique)		

Module n° 19	Conseil viticole de base	
Description	Conseil et aide à la décision en vue d'optimiser la conduite des vignes et des vendanges	
Objectifs des conseils		
 Amélioration de la qualité des raisins Diminution des risques au cours de la production viticole Diminution de l'impact environnemental des pratiques viticoles, notamment en matière d'érosion, de fertilisation et de traitements phytopharmaceutiques, basés sur les principes de la 'Protection Intégrée des Cultures' 		
Contenu des conseils		
Contenus techniques, méthodes	 Conseils en matière de conduite de la vigne conformes aux prescriptions réglementaires Mise à disposition d'informations viticoles actuelles Assistance téléphonique 	
Outils de base	 Suivi d'un réseau de parcelles d'observations de référence Nombreuses sources d'informations fiables Analyse chimique de la concentration en sucre, de l'acidité totale et du pH d'un échantillon représentatif de raisins au cours de la maturation 	
Taux de soutien et montant maxin	nal (EUR) de l'aide	
	80 % 100 € par exploitation et par an (registre IVV)	
Résultats / documentation pour le client / contrôle de qualité		
Documents à remettre	Compte rendu synthétique reprenant les éléments clés du diagnostic et les recommandations formulées dans le cadre du conseil	
Qualification minimale du conseiller : A2, viticulture Temps de travail retenu : 0,35 jour-homme		

Module n° 20	Conseil viticole spécialisé
Description	Accompagnement des viticulteurs participant au programme « AOP Moselle Luxembourgeoise » dans leurs choix quotidiens en vue de produire des raisins de qualité
Objectifs des conseils	
 Aide à la décision dans le choix du matériel végétal Optimisation de la fertilisation organique et minérale, ainsi que de l'entretien du sol Diminution des risques au cours de la production viticole par une optimisation de la protection sanitair du vignoble basé sur les principes de la 'Protection Intégrée des Cultures' Préservation de l'environnement, du paysage et de la biodiversité par un accompagnement technique individuel adapté Augmentation de la qualité des raisins 	
Contenu des conseils	
	 Recueil de données techniques, économiques, environnementales afin de définir une stratégie de conseil Élaboration d'un plan de fertilisation et d'un plan de pulvérisation Conseils en matière de conduite de la vigne Conseils techniques personnalisés, adaptés au terroir et conformes aux prescriptions réglementaires Évaluation du niveau de cohérence des processus avec le cahier des charges « AOP Moselle Luxembourgeoise » Mise à disposition d'informations viticoles actuelles
Outils de base	 État des lieux de vignobles concernés ou représentatifs Visites-conseils lors des principales phases de risque Calculs à l'aide de logiciels spécifiques Informations fiables et neutres par le suivi d'un réseau de parcelles d'observations de référence Analyse chimique de la concentration en sucre, de l'acidité totale et du pH d'un échantillon représentatif de raisins au cours de la maturation
Taux de soutien et montant maxin	nal (EUR) de l'aide
	80 % 1.280 € par exploitation et par an
Résultats / documentation pour le	client / contrôle de qualité
Document(s) à remettre	 Compte rendu synthétique reprenant les éléments clés du diagnostic et les recommandations formulées dans le cadre du conseil ainsi que les conditions de leurs mises en œuvre techniques et réglementaires Plan de fertilisation et plan de pulvérisation

Qualification minimale du conseiller : A2, viticulture

Temps de travail retenu : 4,00 jour-homme

Module n° 21	Conseil œnologique - vins et AOP
Description	Accompagnement des viticulteurs dans toutes les étapes de la vinification
Objectifs des conseils	
 Amélioration de la qualité du vin e Gain en sécurité sanitaire lors des 	t maintien de l'expression du terroir ou du cépage sitinéraires de vinification
Contenu des conseils	
Contenus techniques, méthodes	 Suivi et évaluation de l'état des raisins, des moûts et/ou des vins Interprétation des résultats d'analyses chimiques Dégustation des cuves pendant les vinifications Propositions de pratiques œnologiques adaptées au type de vin recherché Évaluation du niveau de cohérence des processus avec le cahier des charges « AOP Moselle Luxembourgeoise » Recommandations de processus respectueux de l'environnement
Outils de base	 Visites pendant les phases clés de l'élaboration des vins Analyses œnologiques Informations fiables et neutres
Taux de soutien et montant maxim	nal (EUR) de l'aide
	80 % 940 € par exploitation et par an
Résultats / documentation pour le client / contrôle de qualité	
Document(s) à remettre	Compte rendu synthétique reprenant les éléments clés du diagnostic et les recommandations formulées dans le cadre du conseil, ainsi que les conditions de leurs mises en œuvre techniques et réglementaires
Qualification minimale du conseiller : A2, viticulture Temps de travail retenu : 3,50 jour-homme	

Module n° 22	Conseil œnologique - Crémant de Luxembourg
Description	Accompagnement des viticulteurs dans toutes les étapes de la production du « Crémant de Luxembourg »
Objectifs des conseils	
Amélioration de la qualité du « Cr Gain en sécurité sanitaire lors des	
Contenu des conseils	
Contenus techniques, méthodes	 Suivi et évaluation de l'état des raisins, des moûts, des vins de base et/ou des crémants en cours d'élaboration Étude du potentiel qualitatif de la récolte pour son utilisation comme vins de base Interprétation des résultats d'analyses chimiques Dégustation pour optimiser l'assemblage des vins et des liqueurs d'expédition Conseils d'itinéraires techniques pour améliorer la production de vins de base, la prise de mousse et le dégorgement Recommandations de processus respectueux de l'environnement
Outils de base	 Visites pendant les phases clés de l'élaboration des crémants Analyses œnologiques Informations fiables et neutres
Taux de soutien et montant maxin	nal (EUR) de l'aide
	80 % 1.060 € par exploitation et par an
Résultats / documentation pour le client / contrôle de qualité	
Document(s) à remettre	Compte rendu synthétique reprenant les éléments clés du diagnostic et les recommandations formulées dans le cadre du conseil ainsi que les conditions de leurs mises en œuvre techniques et réglementaires
Qualification minimale du conseiller : A2, viticulture Temps de travail retenu : 4,00 jour-homme	

Module n° 23	Viticulture biologique - conversion	
Description	Évaluation de la faisabilité de la conversion à la viticulture biologique	
Objectifs des conseils		
 Appréhension des modifications humain, technique et économiqu Aide à la décision objective tenar 	Iture biologique ainsi que les réglementations en vigueur engendrées par une conversion à la viticulture biologique en termes e nt compte des points forts et des faiblesses de l'exploitation avec risques potentiels d'une conversion	
Contenu des conseils		
Contenus techniques, méthodes	 Informations sur les principes et le cadre légal de la viticulture biologique Identification des objectifs professionnels et personnels du viticulteur et de sa famille Information, discussion et conception d'un calendrier des différentes étapes d'une conversion Étude de faisabilité de la conversion par un diagnostic et inventaire technique Élaboration d'une base de décision fondée par e. a. une simulation technico-économique de la conversion à la viticulture biologique 	
Outils de base	 Visite(s) de l'exploitation avec au moins un entretien familial État des lieux des bâtiments et surfaces agricoles Calculs à l'aide de logiciels/applications spécifiques 	
Taux de soutien et montant maxi	mal (EUR) de l'aide	
	100 % 840 € par exploitation pour un premier conseil 'type pré-diagnostic' et 1.500 € par exploitation pour l'étude ciblée approfondie	
Résultats / documentation pour l	Résultats / documentation pour le client / contrôle de qualité	
Document(s) à remettre	Compte rendu synthétique reprenant les éléments clés du (pré) diagnostic ainsi que les recommandations formulées dans le cadre du conseil. L'étude ciblée approfondie comportera en plus une simulation technico-économique validée par le Service d'économie rurale	
Qualification minimale du conseiller : A2, viticulture		

Temps de travail retenu : 1,50, respectivement 2,50 jour-homme

Module n° 24	Viticulture biologique - suivi conversion
Description	Suivi de l'exploitation viticole pendant la période de conversion à la viticulture biologique
Objectifs des conseils	
	au mieux et au plus vite la conversion à la viticulture biologique pratiques et/ou techniques de la viticulture biologique
Contenu des conseils	
Contenus techniques, méthodes	 Accompagnement dans les démarches de conversion sur les aspects stratégique et administratif Élaboration d'un calendrier et d'un plan d'action personnalisé en fonction des objectifs et de la situation de départ de l'exploitation Mise à disposition d'outils d'accompagnement et d'informations nécessaires sur les conditions de réussite tout au long de la période de conversion
Outils de base	 Visite(s) de l'exploitation Conseils par téléphone Appui technique et recommandations stratégiques
Taux de soutien et montant maxim	nal (EUR) de l'aide
	100 % 1.500 € par exploitation et par an pendant la période de conversion (max. 5 ans)
Résultats / documentation pour le	client / contrôle de qualité
Document(s) à remettre	Compte rendu synthétique reprenant les éléments clés du diagnostic et les recommandations formulées dans le cadre du conseil ainsi que les conditions de leurs mises en œuvre techniques et réglementaires
Qualification minimale du conseill Temps de travail retenu : 2,50 jour-	

Module n° 25a	Viticulture biologique – Fertilité du sol
Description	Appui technico-économique et réglementaire aux viticulteurs engagés en viticulture biologique et/ou souhaitant des conseils autour du thème de la fertilité du sol
Objectifs des conseils	
économiques	ans une démarche d'amélioration des résultats techniques et l'interprétation de la réglementation spécifique aux productions les sols viticoles
Contenu des conseils	
Contenus techniques, méthodes	 Analyse des points faibles dans le domaine de fertilité du sol Mise à disposition d'outils et d'informations nécessaires pour maîtriser les problèmes spécifiques à la viticulture biologique Élaboration d'un plan d'action de mesures prophylactiques Établissement d'un itinéraire technique en matière de protection du sol. Cet itinéraire est adapté aux objectifs de production de la vigne (vins de consommation, vin de terroir, Crémant)
Outils de base	 Visite(s) de l'exploitation et/ou de parcelles concernées Conseils par téléphone Appui technique et recommandations stratégiques
Taux de soutien et montant maxim	nal (EUR) de l'aide
	80 % 1.500 € par exploitation et par an pour les exploitations ayant un minimum de 0,10 hectare de vignobles et ayant réalisé la conversion sur la totalité de leurs vignes 520 € par exploitation et par an pour les autres exploitations
Résultats / documentation pour le	client / contrôle de qualité
Documents à remettre	Compte rendu synthétique reprenant les éléments clés du diagnostic et les recommandations formulées dans le cadre du conseil
Qualification minimale du conseill Temps de travail retenu : 3,00, res	

Module n° 25b	Viticulture biologique – Santé des vignes
Description	Appui technico-économique et réglementaire aux viticulteurs engagés en viticulture biologique et/ou souhaitant des conseils autour du thème de la santé des vignes
Objectifs des conseils	
économiquesConfortement du viticulteur dans biologiques	dans une démarche d'amélioration des résultats techniques et l'interprétation de la réglementation spécifique aux productions e contre les maladies de la vigne au changement climatique e l'exploitation
Contenu des conseils	
Contenus techniques, méthodes	 Analyse des points faibles dans le domaine de la santé des vignes Mise à disposition d'outils de prévisions des maladies et d'informations nécessaires pour maîtriser les problèmes spécifiques à la viticulture biologique Élaboration d'un plan d'action de mesures prophylactiques en prenant compte des objectifs de production du vignoble (vins de consommation, vin de terroir, Crémant) et du type de cépage
Outils de base	 Visite(s) de l'exploitation et/ou de parcelles concernées Conseils par téléphone et courriel Appui technique et recommandations stratégiques, particulièrement dans le domaine de la sélection des cépages
Taux de soutien et montant maxi	mal (EUR) de l'aide
	80 % 1.500 € par exploitation et par an pour les exploitations ayant un minimum de 0,10 hectare de vignobles et ayant réalisé la conversion sur la totalité de leurs vignes 520 € par exploitation et par an pour les autres exploitations
Résultats / documentation pour	e client / contrôle de qualité
Documents à remettre	Compte rendu synthétique reprenant les éléments clés du diagnostic et les recommandations formulées dans le cadre du conseil
Qualification minimale du conse	iller: A2, viticulture

Temps de travail retenu : 3,00, resp. 1,00 jour-homme

Module n° 26	Cultures spécialisées (stratégie pluriannuelle)
Description	Développement d'une stratégie pluriannuelle concernant l'intégration de cultures spécialisées (légumes, herbes aromatiques et médicinales, fruits,) au niveau de l'exploitation
Objectifs des conseils	
Aide à la décision objective tena	les culture(s) spécialisée(s) concernée(s) nt compte des points forts et des faiblesses de l'exploitation ées au niveau de l'exploitation par l'élaboration d'une stratégie
Contenu des conseils	
Contenus techniques, méthodes	 Analyse de potentiel de l'exploitation avec une étude de faisabilité Élaboration d'un calendrier et d'un plan d'action personnalisé (cultures, infrastructures, équipements, techniques de production, irrigation, personnel, commercialisation,) en fonction des objectifs et de la situation de départ de l'exploitation Mise à disposition d'outils d'accompagnement et d'informations nécessaires sur les conditions de réussite du projet
Outils de base	 État des lieux (infrastructures, ressources humaines, surfaces,) Visites-conseil Calculs à l'aide de logiciels/applications spécifiques
Taux de soutien et montant maxi	mal (EUR) de l'aide
	100 % pour les exploitations ayant un minimum de 0,25 hectare de maraîchages ou 0,30 hectare de vergers et ayant réalisé la conversion vers la production biologique sur la totalité des surfaces concernées
	80 % pour les autres exploitations
	1.500 € par exploitation
Résultats / documentation pour l	e client / contrôle de qualité
Documents à remettre	Compte rendu synthétique reprenant les éléments clés du diagnostic, une simulation technico-économique validée par le Service d'Économie Rurale ainsi que les recommandations formulées dans le cadre du conseil

Qualification minimale du conseiller : A2, agronomie, horticulture Temps de travail retenu : 2,75 jours-homme

Module n° 27	Cultures spécialisées (suivi annuel)
Description	Accompagnement individuel de l'exploitation au niveau de la planification et du raisonnement des interventions culturales (légumes, herbes aromatiques et médicinales, fruits,)
Objectifs des conseils	
de la conduite des cultures spécia fertilisation, protection des culture • Préservation ou amélioration de l'	o-économiques par un accompagnement spécialisé et personnalisé ilisées (techniques de production, rotations, choix variétal, s) efficience des intrants de production ainsi que de la protection de l'érosion, matière organique du sol, méthodes de la lutte intégrée et/
Contenu des conseils	
Contenus, méthodes	 Suivi régulier des cultures à des stades phénologiques décisifs Conseils techniques personnalisés adaptés à la région selon les principes de la protection intégrée et/ou biologique des cultures
Outils de base	 État des lieux des surfaces concernées Visites-conseil lors des périodes cruciales de la planification et de la production
Taux de soutien et montant maxin	nal (EUR) de l'aide
	80 % pour les exploitations ayant un minimum de 0,25 hectare de maraîchages ou 0,30 hectare de vergers et ayant réalisé la conversion vers la production biologique sur la totalité des surfaces concernées
	50 % pour les autres exploitations
	1.500 € par exploitation
Résultats / documentation pour le	client / contrôle de qualité
Document(s) à remettre	Compte rendu synthétique reprenant les éléments clés du diagnostic et des recommandations formulées dans le cadre du conseil
Qualification minimale du conseil Temps de travail retenu : 3,00 jour	

Module n° 28	Conseil économique
Description	Conseils économiques prévus par la loi concernant le soutien au développement durable des zones rurales
Objectifs des conseils	
 incidences économiques de ses 150.000 euros Accompagnement du jeune agric d'entreprise dans le cadre de l'in 	dans ses choix stratégiques en lui permettant d'évaluer les projets d'investissement en biens immeubles dépassant le montant de culteur/viticulteur dans la conception et l'élaboration de son plan stallation euvre par le jeune agriculteur/viticulteur installé dans le cadre de son
Contenu des conseils	
Contenus techniques, méthodes	 Réalisation d'une simulation économique du projet d'investissement et/ou d'installation en prenant en compte les paramètres de l'exploitation existante et les données du projet fournies par l'exploitant. Cette étude comprend notamment : une visite sur l'exploitation le choix des hypothèses technico-économiques (rendements, prix,) de l'étude finale le projet d'investissement et son plan de financement les prévisions annuelles de résultat, trésorerie et bilan l'assistance à la formalisation de la demande d'aide une visite post conseil si jugée nécessaire Analyse du plan d'entreprise et préconisation sur le choix stratégique et le dimensionnement du projet d'installation en adéquation avec les possibilités de l'entreprise, conseils en matière de reprise d'exploitation et de financement
Outils de base	 Visite(s) de l'exploitation avec au moins un entretien familial en cas d'un conseil d'installation jeune agriculteur/viticulteur Calculs à l'aide de logiciels/applications spécifiques Analyse financière sur base de documents comptables Indicateurs économiques de l'activité agricole issues de la base de données se rapportant au Réseau d'information comptable agricole.
Taux de soutien et montant maxi	mal (EUR) de l'aide
	100 % 1. Investissements en biens immeubles > 150.000 euros : 840 € par exploitation et par an 2. Plan d'entreprise : 1.500 € par exploitation reprise par un jeune agriculteur/viticulteur 3. Suivi 'jeune installé : 480 € par exploitation et par an pendant une période maximale de 5 ans suivant l'installation du jeune agriculteur /viticulteur

Simulation économique et/ou plan d'entreprise

Résultats / documentation pour le client / contrôle de qualité

Documents à remettre

 Compte rendu synthétique reprenant les éléments clés du diagnostic et les recommandations formulées dans le cadre du conseil

Qualification minimale du conseiller : A2, agronomie, viticulture **Temps de travail retenu :** 1,50-2,50 et 0,75 jour - homme

tableau de compatibilité										_														_	_		
	-	7	ю	4	2	9	7	œ	9	10	1 12	13	z	51	16	17	81	61	70	71	77	23	24 2:	25a 25	25b 2	26 2	27 28
1 plan de funture	T																										
2 zones de protection eaux	-	1																									
3 zones sensibles	-	-																									
4 verdissement	-	-	-	1																							
5 conseil agricole intégré	-	-	-	-	1																						
bilan énergétique / bilan éléments nutritifs	-	-	-	-	-	1																					
7 prairie permanente et temporaire	-	0	0	-	-	-	1																				
8 culture de légumineuse	-	-	-	-	-	-	_	1																			
9 culture arable	-	-	-	-	-	-	-	-	1																		
plants de pommes de terre: systèmes d'avertissements	-	-	-	-	-	-	-	-	-																		
plants de pommes de terre: conseils techniques	-	-	-	-	-	-	-	-	_	-																	
conseils en production laitière et en élevage de bovins laitiers	-	-	-	-	-	-	-	-	_	-	_																
conseils en production viandeuse at en élevage de bovins allaitants	-	-	-	-	-	ī	-	ī	-	1		1															
14 conseils en élevage porcin	-	-	-	-	-	ī	-	-	-	_	_	-	1														
15 agriculture biologique - conversion	-	-	1	1	-	1	1	1	-	1 1	-	1	-	1													
agriculture biologique - suivi conversion	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1 1	1	1	1	1	1												
17 agriculture biologique	1	-	-	-	-	1	-	-		1	_	-	_	0	0	ı											
18 conditionnalité	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1 1		1	1	1	1	1	1										
19 conseil viticule de base	1	-	1	1	-	1	1	1		1 1	-	1	-	1	-	1	1	1									
20 conseil viticale spécialisé	-	-	-	-	-	-	-	-	_	-	_	-	-	-	-	1	1	0	ı								
conseil oenologique - vins et AOP	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1 1	1	1	1	1	1	1	1	0	0	1							
22 conseil oenologique - crémant de Luxembourg	1	1	1	1	1	1	1	1		1 1	1	1	1	1	1	1	1	0	0	1	1						
23 viticulture biologique - conversion	1	-	1	-	1	1	1	1	-	1 1	-	1	-	1	-	1	1	1	-	1	-	ı					
yiticulture biologique - suivi conversion	-	-	-	-	-	-	-	-	_	1	_	-	-	-	-	1	-	0	0	-	-	-	1				
25a fertilité du sol	1	1	1	1	1	1	1	1	-	1 1	- 1	1	-	1	1	1	1	0	0	-	1	0	0	,			
25b santé des vignes santé des vignes	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1 1	1	1	1	1	1	1	1	0	0	1	1	0	0	1			
26 cultures spécialisées - stratégie pluriamuelle	-	-	-	-	-	-	_	_	_	_	_	-	_	-	-	-	1	-	-	-	_	_	_	_	_		
27 cultures spécialisées - suivi annuel	-	-	-	-	-	-	-	_	_	-	_	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	_	_	_	
28 conseil économique	-	_	-	-	-	-	-	-	_	_	_	_	_	-	-	-	-	_	_	-	_	-		_	_	_	-

0 = incompatible 1 = compatible

